

2.6 Le Parti communiste du Viet Nam

La constitution vietnamienne, en réaffirmant que le Parti communiste est la seule force dirigeante de l'État et de la société, atteste l'importance du rôle que joue le Parti dans les affaires gouvernementales et la vie quotidienne.

À l'échelle nationale, l'organe représentatif du Parti communiste est son Comité central. Les membres de celui-ci sont élus lors de congrès tenus périodiquement et qui culminent dans la convocation, à tous les cinq ans, d'un congrès national. Le septième congrès du Parti communiste vietnamien a eu lieu en 1991. D'autres élections sont prévues pour juin 1993.

Le Comité central élit les membres du Bureau politique (Politburo), organe exécutif auquel siègent notamment le secrétaire général du Parti, le président et le premier ministre du pays, ainsi que d'autres dirigeants du Parti. C'est l'institution la plus puissante du Parti et même le gouvernement doit obéir à ses directives.

2.7 L'administration

L'administration publique comprend, sous le gouvernement central, trois paliers distincts, à savoir les autorités provinciales et municipales et celles des districts. À chacun de ces paliers correspond un Conseil du peuple élu au suffrage populaire.

Parmi les régions administratives du Viet Nam, on compte les trois municipalités autonomes de Hanoi, Ho Chi Minh-Ville et Haiphong, ainsi que 44 provinces et une zone spéciale, qui se trouve aux environs de Vung Tau-Con Dao. Hanoi et Ho Chi Minh-Ville sont administrées par des Comités du peuple distincts, qui relèvent du gouvernement central. Chaque province élit son propre Comité du peuple, qui doit rendre compte de sa gestion à Hanoi.

La zone spéciale de Vung Tau-Con Dao jouit au plan administratif d'un statut semblable à celui des provinces et municipalités, sous l'égide du gouvernement central. Cette zone a été créée en 1980 et sert de centre d'approvisionnement pour l'exploration et la production pétrolières et gazières sur le plateau continental de la partie sud du Viet Nam.

Les gouvernements provinciaux détiennent des pouvoirs considérables et exercent beaucoup d'influence sur la formulation des stratégies de développement régional. Chaque province est divisée en districts comptant entre 100 000 et 200 000 habitants.